

Argental (Loire) le 15 août 1743, mort à une date inconnue, propriétaire à Bourg-Argental, fut élu, le 23 mars 1780, député du tiers aux Etats Généraux par le bailliage du Forez. Il prêta le serment du Jeu de paume, et se fit peu remarquer. Nommé après la session, le 29 septembre 1791, administrateur du département de Rhône-et-Loire, il devint ensuite conseiller municipal de Saint-Etienne, et fut élu, le 24 germinal an VII, député de la Loire au Conseil des Anciens. Il siégea parmi les modérés, ne prit aucune part aux débats, et, rallié au 13 brumaire, fut encore élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député de la Loire au Corps législatif, d'où il sortit en l'an XI.

**RICHARD DE VILLIERS** (GILLES-LOUIS), député en 1791, né à Ernée (Mayenne) le 15 mars 1751, mort à Ernée le 4 juillet 1836, homme de loi, partisan de la Révolution, fut nommé administrateur du département de la Mayenne en 1790 et élu, le 30 août 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 8<sup>e</sup> et dernier, par 124 voix (226 votants). Son nom n'est pas cité au *Moniteur*. Après la session, il se retira à Saint-Denis-de-Gatine où il passa le temps de la Terreur. Agent national en l'an III, et commissaire du Directoire exécutif près l'Administration du canton de Saint-Denis en l'an IV, il devint maire de cette commune sous l'Empire, et reentra dans la vie privée à la Restauration.

**RICHARDET** (VICTOR), représentant en 1849, né à Salins (Jura) le 5 novembre 1810, avait exercé la profession d'agent-voyer dans son pays natal, et était gérant du journal la *Démocratie jurassienne*, lorsque ses opinions nettement républicaines le firent élire (13 mai 1849) représentant du Jura à l'Assemblée législative, le 7<sup>e</sup> et dernier, par 39,905 voix (71,295 votants, 90,110 inscrits). Il siégea à la Montagne et vota constamment avec la minorité démocratique : contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Son énergie à combattre la politique de l'Élysée et à protester contre le coup d'Etat du 2 décembre le fit arrêter et envoyer sur les pontons. Il était désigné pour être transporté en Afrique quand une nouvelle décision des commissions mixtes le comprit sur la liste des représentants expulsés de France.

**RICHARME** (PÉTERS), député de 1876 à 1881, né à Rive-de-Gier (Loire) le 10 septembre 1813, directeur d'une importante verrerie dans sa ville natale, devint maire de Rive-de-Gier le 12 septembre 1870, remplit ses fonctions jusqu'au 20 janvier 1871, et fut réélu conseiller municipal le 22 novembre suivant, à la presque unanimité. Conseiller général du canton de Rive-de-Gier (8 octobre 1871) et vice-président du conseil, il fut élu, le 29 février 1876, député de la 3<sup>e</sup> circonscription de Saint-Etienne, par 9,982 voix (14,187 votants, 19,247 inscrits), contre 4,184 à M. Neyroud; il prit place à la gauche républicaine, et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Réélu, le 14 octobre 1877, par 10,939 voix (13,547 votants, 21,101 inscrits), contre 4,587 à M. Jullien, il continua de siéger dans le groupe opportuniste, et échoua aux élections générales du 21 août 1881, avec 6,325 voix contre 6,896 à l'élu, M. Chavanne, candidat radical.

**RICHAUD** (HYACINTHE), membre de la Con-

vention, député au Conseil des Cinq-Cents, représentant aux Cent-Jours, né à Faucon (Basses-Alpes) le 31 décembre 1757, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 23 avril 1827, « fils de Jacques Richaud et de Thérèse Richaud, mariés », commença par être clerc de notaire, puis s'établit commerçant à Versailles. Administrateur du district, puis du département, maire de la ville, commissaire du gouvernement près l'administration centrale du département, il fut élu, le 17 septembre 1792, 4<sup>e</sup> député suppléant à la Convention par le département de Seine-et-Oise, avec 282 voix (671 votants). Richaud fut admis à siéger en titre le 21 février 1793, en remplacement de M. de Kersaint démissionnaire; il se rendit en mission près l'armée de la Moselle, annonça l'évacuation de Saarbruck et la prise de Deux-Ponts, dénonça les fournisseurs de l'armée, se prononça ensuite à la Convention pour la suppression du maximum, fut envoyé à Lyon et rendit compte de la situation de cette commune, ainsi que de la célébration du 21 janvier. Réélu, le 23 vendémiaire an IV, au Conseil des Cinq-Cents, il y prit plusieurs fois la parole, sur la question des fermages, sur les salines nationales, sur la mutation des droits de douanes à la frontière, sur les vols de deniers publics et le mode de décharge des comptables. Ayant adhéré au coup d'Etat de Bouaparte, il fut, le 28 ventôse an VIII, nommé conseiller de préfecture de Seine-et-Oise, et remplit ces fonctions jusqu'en 1815. Le 11 mai 1815, il représenta à la Chambre des Cent-Jours l'arrondissement de Versailles, qui lui avait donné 35 voix (63 votants, 151 inscrits). Nommé, dans le même mois, sous-préfet de Versailles, il refusa ces dernières fonctions, malgré l'insistance du gouvernement impérial, pour remplir son mandat de représentant et parce que « sa santé s'était beaucoup altérée, étant dans les fonctions publiques depuis la Révolution. » Il reentra dans la vie privée après la session, et passa ses dernières années à Versailles.

**RICHE** (JEAN-FRANÇOIS), député en 1789, né à Angers (Maine-et-Loire) en 1736, mort à une date inconnue, négociant à Angers, prit part aux débats préparatoires des élections de 1789, et à l'assemblée bailliagère. Elu, le 20 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Anjou, il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité féodal, demanda l'abolition de la vénalité des offices judiciaires et vota pour toutes les réformes réclamées par la majorité réformatrice. Administrateur des hospices et membre du tribunal de commerce d'Angers en 1792, il était encore en fonctions en 1800.

**RICHE-TIRMAN** (JULES-FRANÇOIS-EDME), représentant en 1849, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Charleville (Ardennes) le 31 octobre 1815, mort à Paris le 23 février 1888, fils d'un propriétaire d'ardoisières, étudia le droit et fut reçu avocat. Inscrit au barreau de Charleville (1830), il y acquit une certaine réputation, devint conseiller général des Ardennes, et se fit élire, le 13 mai 1849, représentant de ce département à l'Assemblée législative, le 5<sup>e</sup> sur 7, par 30,736 voix (64,318 votants, 80,708 inscrits). Il siégea à droite, fut membre et rapporteur de la commission de la réforme hypothécaire, et vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, pour la loi restrictive du suffrage universel. Rallié à la politique de l'Élysée après le coup

d'Etat, il obtint l'appui du gouvernement comme candidat au Corps législatif, le 29 février 1852, dans la 1re circonscription des Ardennes, et fut élu député par 23,687 voix (29,910 votants, 47,282 inscrits), contre 4,359 à M. Oger-Nauquette. M. Riché-Tirman s'associa au rétablissement de l'Empire, vota avec la majorité dynastique et parla sur la taxe des voitures, sur la mort civile, sur les ordres, sur la loi de sûreté générale (1858) dont il demanda l'application « aux coups de poignard et non aux coups d'épingle ». Il fut rapporteur du projet de loi sur l'annexion de la banlieue (1860), rapport qui le fit entrer, la même année, au conseil d'Etat, où il devint président de la section de l'intérieur, puis de la section de législation; il avait été réélu député, le 22 juin 1857, par 30,661 voix (32,874 votants, 45,919 inscrits), contre 1,802 à M. Garnier-Pagès. Au conseil d'Etat, il fut un des auteurs de la loi sur l'extension de la propriété littéraire. Rendu à la vie privée en 1870, il fut admis à la retraite, comme président de section au conseil d'Etat, le 20 mars 1874; il était toujours conseiller général des Ardennes. Commandeur de la Légion d'honneur (1867), officier de l'Instruction publique.

**RICHELIEU** (ARMAND-EMMANUEL-SOPHIE-SEPTIMANIE VIGNEROT-DEPLESSIS, DUC DE), pair de France et ministre, né à Paris le 4 septembre 1766, mort à Paris le 17 mai 1822, petit-fils du duc de Richelieu célèbre à la cour de Louis XV, et fils du duc de Fronsac et de mademoiselle de Hautefort, fit ses études au collège de Mèssis, et fut marié, à 14 ans, à Mlle de Rochecourart. Il voyagea quelque temps en Italie, puis devint, à la mort de son père, premier gentilhomme de la chambre du roi. Revenu en France aux débuts de la Révolution, il était, le 5 octobre 1789, auprès de Louis XVI, quand le peuple envahit le palais de Versailles. Envoyé, au commencement de 1790, en mission près de la cour de Vienne, il fut retenu à l'étranger par la marche rapide des événements, prit du service en Russie, et, après la prise d'Ismaïl, à laquelle il assista sous les ordres de Souwarow, fut nommé colonel-général par Catherine II, qui l'appela auprès d'elle l'année suivante (1781). Il remplit, en 1792, près des cours de Berlin et de Vienne les fonctions d'agent secret des Bourbons, et reçut en 1793 le commandement d'un corps d'émigrés à la solde de l'Angleterre. Il assista en cette qualité au siège de Valenciennes. De retour en Russie en 1795, il fut froidement accueilli par Paul I<sup>er</sup> et reçut un meilleur accueil de son successeur le tsar Alexandre. Il retourna en France sous le Consulat (1802), pour y vendre ses biens dans le but de désintéresser les créanciers de son père. Bonaparte chercha à le retenir, mais Richelieu, fidèle aux Bourbons, refusa, et retourna en Russie, où il devint gouverneur d'Odessa (1803), puis administrateur général de la Nouvelle Russie (1805). Il ne prit aucune part à la campagne de 1812, et retourna définitivement en France avec les Bourbons, qui le nommèrent pair de France le 4 juin 1814. Il reprit ses fonctions de gentilhomme de la chambre et, en 1815, suivit Louis XVIII à Gand; à la seconde Restauration, il refusa le ministère de la maison du roi (9 juillet 1815) dans le cabinet Fouché; mais, sur les instances de l'empereur Alexandre, qui lui promit son concours contre les exigences des alliés, consentit à former, le 26 septembre 1815, un nouveau ministère, dans lequel il garda, avec la présidence, le portefeuille des Affaires étrangères. En cette qua-

lité, il signa le traité définitif du 20 novembre 1815, et porta aux Chambres, le 4 novembre, l'ordonnance royale qui traduisait en Justice le maréchal Ney. Toutefois le ministère sembla bientôt trop modéré au royalisme intransigeant de la Chambre introuvable, que n'apaisa pas la présentation d'un projet de loi suspensif de la liberté individuelle; d'un autre projet qui punissait des travaux forcés les écrits, discours et cris séditieux; d'un troisième, d'abord proposé par M. de la Bourdonnaye, et qui devint la loi dite d'amnistie du 12 janvier 1816; enfin d'un quatrième qui instituait les cours prévôtales, devant lesquelles tout individu, civil ou militaire, était traduit pour cris, port d'armes ou d'insignes prohibés, et jugé sans appel, le jugement devant être exécuté dans les vingt-quatre heures. Membre de l'Académie française en vertu de l'ordonnance royale du 21 mars 1816, M. de Richelieu fit signer au roi, le 5 septembre suivant, la dissolution de la Chambre introuvable, et obtint, des élections qui suivirent, une majorité plus favorable. En même temps, il fit accepter aux alliés un délai pour l'acquittement de la contribution de guerre, et une réduction de 30,000 hommes de l'armée d'occupation. Il négocia un nouveau Concordat avec la cour de Rome, et, en 1818, grâce à ses rapports personnels avec l'empereur Alexandre, obtint de faire cesser l'occupation étrangère. La loi électorale Lainé, votée au commencement de la session de 1817, avait amené, au renouvellement partiel de 1818, 45 députés indépendants de plus à la Chambre. Devant ces résultats, qui rendaient l'opposition constitutionnelle de plus en plus redoutable, M. de Richelieu voulut introduire des modifications, urgentes à ses yeux, dans cette loi. Decazes, alors tout-puissant près du roi, s'y opposa, et le duc, sentant l'impossibilité de gouverner, donna sa démission le 28 décembre 1818. M. de Richelieu n'avait pas de fortune. Louis XVIII, pour lui témoigner sa satisfaction des services rendus, voulut lui constituer un majorat de 50,000 francs de rente. Mais le vote de cette libéralité ayant soulevé de vifs débats à la Chambre, le roi convertit le majorat en une rente viagère, dont M. de Richelieu fit l'abandon total aux hospices de Bordeaux (2 février 1819). Grand-cordon du Saint-Esprit, ministre d'Etat, grand veneur en 1820, il abandonna la place de gentilhomme de la chambre, et se mit à voyager. Il était en Hollande quand M. Decazes, après l'élection de Grégoire, lui demanda de reprendre la présidence du conseil, avec faculté de modifier enfin la loi électorale de 1817. Il refusa d'abord, mais l'assassinat du duc de Berry le porta malgré lui au pouvoir (20 février 1820). Cependant il ne consentit à reprendre cette charge périlleuse qu'après avoir obtenu du comte d'Artois, qui dirigeait l'extrême-droite, la promesse d'un concours sincère. Aussitôt il présenta et fit adopter une loi suspensive de la liberté individuelle et de la liberté de la presse, et le rétablissement de l'autorisation préalable et de la censure (6 mars 1820). Le 17 avril suivant, une nouvelle loi électorale fut proposée, en vertu de laquelle le vote cessait d'être secret; cette loi mettait les élections, par la création d'un collège de département, entre les mains des gros propriétaires royalistes. La loi dite du double vote coïncida avec la découverte d'une conspiration militaire et provoqua quelques troubles. Mais les élections de novembre 1820 amenèrent à la Chambre une énorme majorité ultra-royaliste, contre laquelle M. de Richelieu essaya en vain de lutter. Les

élections de 1821 achevèrent la scission et accrurent encore la majorité intrasigeante. Lors du vote de l'adresse, la gauche se coalisa avec l'extrême droite et M. de Richelieu fut mis en minorité. Il donna sa démission le 14 décembre 1821. Sa santé était déjà fort ébranlée; au commencement de 1822, il tomba malade à Courteille, terre qui lui venait de sa femme, se fit ramener à Paris le 16 mai, et mourut le lendemain. Ce fut son neveu, M. Odet de Jumilhac, qui hérita de ses titres de duc de Richelieu et de pair de France.

**RICHEMONT** (LOUIS GUSTAVE-ADOLPHE LEMERCIER DE MAISONELLE-VERVILLE, VICOMTE DE), député de 1837 à 1848, de 1852 à 1869, sénateur du second Empire, né à Canal-He-Grande (Guadeloupe) le 1<sup>er</sup> janvier 1805, mort à Boisverdun (Lot-et-Garonne) le 1<sup>er</sup> décembre 1873, entra à l'École de Saint-Cyr, donna sa démission à sa sortie, se retira dans ses propriétés de Lot-et-Garonne, où ils occupa d'agriculture, et devint maire de Tournoboeuf (Lot-et-Garonne) et conseiller général du canton de Seyches. Il fut successivement élu député du 3<sup>e</sup> collège de Lot-et-Garonne (Marmande), le 4 novembre 1837, par 279 voix (512 votants, 793 inscrits); le 2 mars 1839, par 471 voix (518 votants); le 9 juillet 1843, par 462 voix (577 votants, 893 inscrits), contre 79 à M. de Luppé, et 23 à M. Barsalou; le 1<sup>er</sup> août 1846, par 570 voix (962 votants, 1,091 inscrits), contre 369 à M. Labryère. M. de Richemont, qui s'était présenté comme candidat d'opposition, se rapprocha au moment du parti ministériel; mais il ne tarda pas à s'en éloigner, et il vota pour les incompatibilités, pour l'adjonction des capacités, contre la dotation du duc de Nemours, contre les fortifications de Paris, contre le recensement, contre l'indemnité Fritchard. Il rentra dans la vie privée aux événements de février 1848, mais pour peu de temps, car, rallié à la politique du prince Louis-Napoléon, il fut réélu député, cette fois comme candidat du gouvernement au Corps législatif, dans la 3<sup>e</sup> circonscription de Lot-et-Garonne, le 29 février 1852, par 21,322 voix (25,392 votants, 35,993 inscrits), contre 2,310 à M. Fabre, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 22,143 voix (24,513 votants, 31,856 inscrits), contre 2,352 à M. Emm. Arago; le 1<sup>er</sup> juin 1863, par 23,945 voix (24,393 votants, 31,491 inscrits); le 24 mai 1869, par 22,081 voix (30,943 votants, 35,263 inscrits), contre 8,115 à M. Emm. Arago. M. de Richemont vota constamment avec la majorité dévouée aux institutions impériales. Nommé sénateur le 16 décembre 1869, il quitta la vie politique au 4 septembre 1870. Officier de la Légion d'honneur.

**RICHEMONT** (BARON DE). — Voy. CAMUS.

**RICHEPANSE** (ANTOINE), député au Corps législatif en l'an X, né à la Montagne-en-Lavieux (Loire) à une date inconnue, mort à Paris le 24 février 1803, frère du général Richepanse, servit d'abord dans le régiment de Conti et devint chef de bataillon à la Révolution. Il prit part en cette qualité aux campagnes de l'armée du Nord. Rallié au 18 brumaire, il fut élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de la Loire au Corps législatif; il en sortit en l'an XIV.

**RICHER** (CLAUDE-FRANÇOIS-MARCEL), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, né à Joinville (Haute-Marne) le 6 août 1805, mort à Paris le 31 mai 1872, étudia le droit à Paris, fut reçu avocat et prit part aux Journées de juillet.

Inscrit, après 1830, au barreau de Bordeaux, il devint maire de Ludon, s'occupa activement de l'organisation de comices agricoles et vinicoles, acquit, en 1841, la plus grande partie du domaine du château d'Agassac (Médoc), et présida en 1845 la Société centrale d'agriculture. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Gironde à l'Assemblée constituante, le 4<sup>e</sup> sur 15, par 116,031 voix (116,006 votants), il vota avec la droite: pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, contre la réduction de l'impôt du sel, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition de Rome. Il se rapprocha de la gauche pour combattre l'impôt des boissons (18 mai 1849) et pour s'associer à la mesure qui en prononça l'abolition. Réélu, le 13 mai 1849, représentant de la Gironde à l'Assemblée législative, le 1<sup>er</sup> sur 13, par 71,467 voix (125,001 votants, 179,161 inscrits), il siégea à droite et appuya les principaux actes de la majorité conservatrice, mais sans se rallier à la politique de l'Élysée. Le coup d'État du 2 décembre le rendit à la vie privée. M. Richier s'occupa d'entreprises industrielles et de la culture de ses vignobles, obtint la prime d'honneur au concours régional en 1860, et une médaille d'or à l'Exposition universelle de 1867, et ne rentra dans la politique que le 8 février 1871, ayant été élu représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale, le 11<sup>e</sup> sur 14, par 24,502 voix (132,319 votants, 297,101 inscrits). Il se rallia à l'établissement de la République conservatrice, sous la direction de Thiers, vota pour la paix, pour l'abolition des lois d'exil, pour la pétition des évêques, pour le pouvoir constituant, et mourut en 1872. Chevalier de la Légion d'honneur (1851).

**RICHER DE LA ROCHELONGCHAMP** (JACQUES-RAYMOND), député en 1789, né à Saint-Just (Charente-Inférieure) le 24 avril 1739, mort à Maremnes (Charente-Inférieure) le 8 février 1830, « fils d'Isaac-Jacques Richier, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Vexin, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, et d'Anne-Esther Martin de Bonsouge », servit d'abord au régiment de Beaujolais, et devint capitaine et chevalier de Saint-Louis. Il quitta alors le service actif et fut nommé chef de division garde-côte à Maremnes. Il prit part aux états provinciaux de Saintonge, en 1788, et, dans la réunion qui se tint à l'hôtel de ville de Saintes, le 20 décembre, déclara « que le jour était venu où la Saintonge allait être rendue à la liberté, et où elle pourrait réclamer de la nation assemblée le droit de s'administrer elle-même, de voter ses impôts, de vivre de sa vie propre, et de n'être plus assujettie aux volontés d'un intendant. » Élu, le 26 mars 1789, député de la noblesse aux États-Généraux par la sénéchaussée de Saintes, il fut des premiers à se réunir au tiers état, fut membre du comité administratif, puis du comité féodal, demanda, le 4 août 1789, la gratuité de la justice, appuya, le 19 juin 1790, l'abolition des titres de noblesse, et fit une proposition sur le rachat des droits féodaux. Après la fuite du roi, il donna sa démission, le 8 juillet 1791. De retour à Maremnes, il fut violemment attaqué par Lozeau, le futur conventionnel, et n'obtint qu'avec beaucoup de peine un certificat de civisme qui lui fut du reste retiré le 6 octobre 1793. Arrêté alors et incarcéré à Brouage, il ne recouvra sa li-

berté qu'après le 9 thermidor, et ne reparut plus sur la scène politique.

**RICHOND** (FRANÇOIS-BENOÎT-RÉGIS), député en 1789, né au Puy (Haute-Loire) le 10 février 1741, mort à une date inconnue, était avocat dans sa ville natale, quand il fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée du Puy-en-Velay, avec 422 voix sur 509 votants. Il prêta le serment du Jeu de paume, mais ne prit aucune part aux discussions de la Constituante, et disparut de la scène politique après la session.

**RICHOND** (FRANÇOIS-CLAUDE-BRUNOT), député au Conseil des Cinq-Cents, né au Puy (Haute-Loire) le 5 octobre 1779, mort à une date inconnue, fils du précédent, fut reçu avocat au parlement de Toulouse le 7 juillet 1787. Nommé, en mars 1789, électeur pour la nomination des députés aux États-Généraux, il se montra partisan des idées nouvelles, fut choisi comme délégué à la fédération en juin 1790, et devint successivement administrateur du district du Puy le 8 septembre 1791, administrateur du directoire du même district le 15 octobre 1791, procureur de la commune du Puy le 16 décembre de la même année, administrateur du conseil du département de la Haute-Loire le 18 septembre 1792, administrateur au directoire du même département le 12 octobre suivant, président du directoire le 22 pluviôse an III, Juge de paix du Puy le 21 brumaire an IV, administrateur du département de la Haute-Loire le 28 brumaire an VI, et président du département le 7 frimaire de la même année. Élu, le 23 germinal an VI, député de la Haute-Loire au Conseil des Cinq-Cents, il fut membre du comité des élections, fit en cette qualité un rapport sur les élections du département de Jemmapes, demanda le renvoi à une commission des pièces relatives à l'acte d'accusation des ex-Directeurs, fut appelé à faire partie de cette commission, et proposa ensuite des mesures sur les passeports. Peu favorable au 18 brumaire, il resta quelque temps sans emploi, puis fut nommé contrôleur principal à Yssingeaux (11 mai 1806), et Juge de paix du canton sud-est du Puy (20 juillet 1807).

**RICHOND DES BRUS** (LOUIS-FRANÇOIS-RÉGIS-ADOLPHE), député de 1812 à 1818, né au Puy (Haute-Loire) le 27 décembre 1798, mort au Puy le 6 février 1856, de la famille des précédents, médecin au Puy, se présenta à la députation dans le 1<sup>er</sup> collège de la Haute-Loire (Le Puy), le 4 novembre 1837, et échoua avec 23 voix contre 326 à l'élus M. Calémard de Lafayette. Il fut élu député du même collège, le 9 juillet 1842, par 237 voix (539 votants, 574 inscrits), contre 241 à M. Calémard de Lafayette, député sortant, et fut réélu, le 1<sup>er</sup> avril 1846, par 455 voix (642 votants, 700 inscrits), contre 179 à M. Badon. Nommé médecin inspecteur, il dut se représenter devant ses électeurs qui lui renouvelèrent son mandat, le 13 octobre 1847, par 431 voix (605 votants, 633 inscrits), contre 169 à M. Calémard de Lafayette; 49 électeurs du Puy l'accusèrent alors de corruption électorale, mais la Chambre valida son élection. M. Richond siégea parmi les ministériels, soutint le ministère Guizot et vota pour l'indemnité Fritchard et contre la proposition sur les députés fonctionnaires. Il quitta la vie politique à la révolution de 1848.

**RICHOU** (LOUIS-JOSEPH), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, né à

Bouillé-Loret (Deux-Sèvres) le 15 janvier 1748, mort à Thouars (Deux-Sèvres) le 5 janvier 1839, était, lors de la Révolution, avocat aux Andelys. Administrateur de ce district et maire de Gisors, il fut élu, le 5 septembre 1792, par le département de l'Eure, le 6<sup>e</sup> sur 11, membre de la Convention avec 418 voix (581 votants). Il siégea à droite, et, dans le procès du roi, il opina en ces termes : « Citoyens, je suis persuadé, je suis convaincu que la mort de Louis XVI sera la source des plus grands malheurs pour ma patrie. D'après cette opinion, je me regarderais comme indigne du nom de citoyen si je votais pour son supplice. Je vote donc pour la détention de Louis pendant la guerre et son bannissement à la paix. » Les relations de Richou avec les Girondins et son modérantisme le firent arrêter après le 31 mai ; il fut rappelé à la Convention le 18 frimaire an III, prit part à plusieurs discussions, parla sur les comptes de Pache et de Bouchotte, et fut envoyé en mission dans les départements du Haut et du Bas-Rhin. Il écrivit de là à l'Assemblée pour la féliciter de sa victoire sur les Jacobins en prairial an III. Réélu, le 23 vendémiaire an VI, député du Haut-Rhin au Conseil des Anciens par 84 voix (186 votants), Richou parla sur les monnaies, les tabacs, les patentes, les contributions directes, etc., et fut secrétaire du Conseil. Inscrit, au 18 fructidor an V, sur la liste des déportés, il en fut rayé peu de temps après, et ne joua plus, jusqu'à sa mort, aucun rôle politique.

**RICORD** (JEAN-FRANÇOIS), membre de la Convention, né à Grasse (Var) en 1760, mort en 1818, était avocat et maire de Grasse, lorsqu'il fut élu, le 5 septembre 1792, député du Var à la Convention, le 3<sup>e</sup> sur 8, par 379 voix (474 votants). Il siégea à la Montagne, se prononça « pour la mort » dans le procès du roi, se rendit en mission dans le Midi, et fut mêlé aux graves événements dont Toulon fut alors le théâtre. Il annonça à l'Assemblée la reprise de cette ville sur les Anglais, adressa plusieurs proclamations aux habitants, et prit certaines mesures qui le firent dénoncer à la Convention ; on lui reprochait notamment d'avoir mis en réquisition les huiles ; mais il se justifia des griefs invoqués contre lui par Escudier, prit part à la discussion des attributions diplomatiques du comité de salut public, présenta un plan pour la réduction de la contribution foncière aux neuf-dixièmes de sa quotité, dénonça la rentrée des émigrés dans le Midi, et, compromis par ses relations avec les Jacobins, fut arrêté, puis rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire. Mais on le ressaisit bientôt comme complice de Babeuf ; traduit devant la haute cour de Vendôme, il se défendit avec énergie et fut acquitté. En l'an IX, le gouvernement consulaire lui ordonna de s'éloigner de Paris ; il refusa, fut arrêté le 28 brumaire, et relâché quelq. temps après. Emprisonné de nouveau à la Force le 23 juillet 1806, il resta douze jours au secret, fut remis en liberté, mais fut placé en résidence à Saint-Benoist-sur-Loire, sous la surveillance de la police. Pendant les Cent-Jours, il obtint du gouvernement impérial les fonctions de lieutenant extraordinaire de police à Bayonne. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il partit pour la Belgique en février suivant, et y mourut deux ans après.

**RICORD** (ANTOINE-HONORÉ), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Grasse (Alpes-Maritimes) le 3 septembre 1766, mort à Grasse

en 1838, « fils de maître Honoré Ricard, procureur au siège, et de demoiselle Marie (Gabrielle Court), était procureur du roi en la sénéchaussée de Grasse avant la Révolution. Président de l'administration centrale du département, il entra ensuite dans la magistrature comme procureur impérial près le tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Grasse, et fut élu, le 22 mai 1815, représentant de cet arrondissement à la Chambre des Cent-Jours, par 25 voix sur 40 votants, contre 9, à M. Gazan de la Peyrière. Sa carrière politique prit fin avec la session.

**RICOT** (ALBERT-AUGUSTIN), représentant en 1871, député de 1876 à 1881, né à Paris le 5 mai 1826, entra à l'École polytechnique en 1844, en sortit dans les ponts et chaussées, et donna sa démission en 1854 pour s'établir maître de forges à Variguy (Haute-Saône). Membre du conseil général pour le canton de Vauvillers depuis 1863, réélu le 8 octobre 1871 et vice-président depuis cette époque, il s'était présenté à la députation, comme candidat indépendant, le 24 mai 1869, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Haute-Saône, et avait échoué avec 11,417 voix contre 17,067 à l'élu officiel, M. de Grammont et 2,917 à M. Hérisson. Le 8 février 1871, il fut élu représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée nationale, le 5<sup>e</sup> sur 6, par 17,023 voix (31,563 votants, 93,897 inscrits); il prit place au centre droit et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour la pétition des évêques, contre le retour à Paris, pour la démission de Thiers, pour le septennat, pour le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, pour les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, comme candidat constitutionnel, député de la 2<sup>e</sup> circonscription de Lure, par 7,313 voix (13,718 votants, 17,675 inscrits), contre 6,233 à M. Michel, il reprit sa place au centre droit et soutint le ministère de Broglie contre les 363. Son mandat lui fut renouvelé, le 14 octobre 1877, par 7,456 voix (14,715 votants, 17,836 inscrits), contre 7,212 à M. Marquiset; mais cette élection ayant été invalidée par la nouvelle Chambre, M. Ricot échoua, le 27 janvier 1878, avec 6,325 voix contre 8,190 à l'élu républicain, M. Marquiset. Il ne fut pas plus heureux le 21 août 1881, avec 6,576 voix contre 7,217 à M. Marquiset, député sortant, réélu. Porté sur la liste conservatrice de la Haute-Saône, aux élections du 4 octobre 1885, il échoua encore avec 35,832 voix sur 73,595 votants.

**RICOUR** (LOUIS-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né le 25 juillet 1743, mort à une date inconnue, d'abord négociant à Kokselaere, près d'Ostende, puis entrepreneur général des travaux et transports du département de la Lys, fut élu, le 22 germinal an V, député de la Lys au Conseil des Cinq-Cents, par 119 voix (136 votants). Il siégea obscurément dans la majorité, et fit partie de quelques commissions peu importantes. Rallié au 13 brumaire, il fut choisi, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, comme député du même département au Corps législatif, d'où il sortit en l'an XV.

**RIEL**. — Voy. BEAUNOISVILLE (DE).

**RIENCOURT** (ANDRÉ-ROGER, COMTE DE), député au Corps législatif de 1860 à 1863, né à Genève (Suisse) le 14 juillet 1822, mort à Paris le 19 octobre 1862, fut appelé en 1859 au poste de chambellan de l'Empereur. Le 3 janvier 1860, en remplacement de M. de Tillet de Clermont-Tonnerre décédé, il fut élu député au

Corps législatif, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de la Somme, par 29,151 voix (29,567 votants, 28,633 inscrits). Il siégea à droite, opina avec la majorité dynastique, et mourut à Paris en 1862. Il fut remplacé à la Chambre par M. Sénéca, Chevalier de la Légion d'honneur.

**RIEUSSEC** (PIERRE-FRANÇOIS), député au Corps législatif en l'an XII et en 1810, né à Lyon (Rhône) le 23 novembre 1733, mort à Lyon le 20 juillet 1826, « fils de sieur François Rieussec, bourgeois de cette ville, et de demoiselle Marie-Françoise-Paulo Charret », était juge à la cour d'appel de Lyon, quand il fut élu par le Sénat conservateur, le 2 fructidor an XII, député du Rhône au Corps législatif; son mandat lui fut renouvelé le 10 août 1810. Conseiller à la cour impériale de Lyon le 2 avril 1811, il fut nommé conseiller honoraire de cette même cour le 25 octobre 1815.

**RIFAUT** (JACQUES-NOËL), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Authon (Eure-et-Loir) le 15 février 1771, mort à une date inconnue, « fils de Noël Rifaute, aubergiste, et de Jeanne Dubois », travailla d'abord chez un notaire, entra ensuite dans les emplois administratifs et fut chef de division à la préfecture d'Eure-et-Loir, puis conseiller de préfecture (31 octobre 1811). Le 11 mai 1815, il fut élu représentant de l'arrondissement de Chartres à la Chambre des Cent-Jours, par 50 voix (111 votants, 182 inscrits), contre 33 à M. Jannoyot. Son rôle parlementaire, peu important, prit fin avec la session.

**RIFFARD DE SAINT-MARTIN** (FRANÇOIS-JÉRÔME), député en 1789, membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents et au Corps législatif, né à Saint-Christol (Ardèche) le 3 juin 1714, mort à Paris le 19 mai 1814, « fils de M. Charles Riffard de Saint-Martin, notaire royal, agent et fermier général de M. le comte de Brion, et de demoiselle Isabeau Giroud », était homme de loi à Annonay, lorsqu'il fut élu, le 25 mars 1789, député suppléant du tiers-état de la sénéchaussée d'Annonay aux États-Généraux par 135 voix sur 242 votants. Admis à siéger le 4 décembre 1789, en remplacement de M. Dodo démissionnaire, il prit place dans la majorité, dénonça (21 mars 1790) le parlement de Toulouse comme antirévolutionnaire, demanda (25 mai) qu'il n'y eût d'autre cour suprême que l'Assemblée, signala (9 septembre) l'abbé de la Bastille comme chef de la croisade du camp de Jallès, et démentit (27 octobre) le bruit que cinquante villes du Midi s'armaient pour la défense de la religion et de la monarchie. Nommé (15 novembre) commissaire pour la fabrication des assignats, et secrétaire de l'Assemblée (12 mars 1791), il fut élu, à la fin de la session, le 10 septembre 1791, président du tribunal criminel de l'Ardèche. Ce département l'envoya siéger à la Convention, le 5 septembre 1792, le 4<sup>e</sup> sur 7, par 291 voix sur 385 votants. Il prit place parmi les modérés, et, dans le procès de Louis XVI, répondit au 3<sup>e</sup> appel nominal : « Nous n'avons ni le pouvoir ni le droit de prononcer en juges. Cependant, obéissant à votre décret et au cri de ma conscience, je n'ai pas hésité de déclarer que Louis est coupable, je m'en tiens là. Cette même conscience me dit que j'exercerais un acte de tyrannie, si je cumulais les fonctions de législateur et de juge. Je veux que Louis vive, parce que les prétentions à la royauté seront sans danger, tant qu'elles reposeront sur cette tête méprisable ; je vote pour la détention. » Riffard de

Saint-Martin joua à la Convention un rôle assez effacé; il fut nommé secrétaire le 16 floreal an III. Le 23 vendémiaire an IV, deux départements l'électurent député au Conseil des Cinq-Cents: la Côte-d'Or par 139 voix sur 301 votants, et la Somme par 203 voix sur 315 votants. Ce mandat lui fut renouvelé par le département de l'Ardèche, le 24 germinal an VI, à l'unanimité des votants. Dans les Conseils, il fit partie de la commission des secours publics, de celle des pétitions, parla (12 nivôse an V) sur les baux à culture perpétuelle, et (3 nivôse an VII) sur la révision des jugements rendus par les tribunaux criminels sur pièces fausses ou faux témoignages; il avait été élu, l'année précédente, juge au tribunal de Cassation. Il se montra favorable au coup d'Etat de brumaire, et fut choisi par le Sénat conservateur, le 1 nivôse an VIII, pour représenter l'Ardèche au nouveau Corps législatif, dont il fut secrétaire en l'an IX. Réélu le 2 mai 1809 pour le même département, il devint vice-président du Corps législatif le 13 février 1813, écrivit au président (3 avril 1814) que, retenu par la maladie, il ne pouvait assister à la séance, adhéra par lettre, le lendemain, à la déchéance de Napoléon, et mourut en mai suivant.

**RIFFARDEAU.** — Voy. RIVIÈRE (DUC DE).

**RIFFAULT (JUST-FRÉDÉRIC)**, sénateur de 1876 à 1879, né à Blois (Loir-et-Cher) le 15 mars 1814, mort à Paris le 31 mai 1885, entra à l'École polytechnique en 1832. Lieutenant du génie le 1<sup>er</sup> octobre 1836, capitaine le 23 janvier 1840, il était aide de camp du duc de Montpensier au moment de la révolution de février, et il fut blessé sur les barricades en allant porter la nouvelle du changement de ministère. Commandant le 1<sup>er</sup> mai 1851, lieutenant-colonel le 23 décembre 1854, colonel le 19 mai 1860, et général de brigade le 2 août 1869, il fut aide-de-camp du maréchal Vaillant, prit part à la campagne d'Italie, et devint directeur des études à l'École polytechnique, puis commandant de cette École. Candidat à l'Assemblée nationale dans le Loir-et-Cher, le 8 février 1871, il échoua avec 17,737 voix sur 49,247 votants. Lors des élections sénatoriales dans son département le 20 février 1876, il publia une profession de foi « constitutionnelle »; le journal *l'Indépendant de Loir-et-Cher* lui ayant demandé des déclarations plus précises, le général répondit qu'il considérerait comme une offense personnelle un doute émis sur la sincérité de sa parole. Il fut élu sénateur par 177 voix (319 votants). Il prit place à droite, se montra d'abord opposé à la dissolution de la Chambre, qu'il consentit cependant à voter à contre-cœur, et ne fut pas réélu au renouvellement triennal de 1879. Membre et président du conseil général pour le canton d'Ouzouer-le-Marché jusqu'en 1877, il fut admis à la retraite, comme général de brigade, le 24 février 1879. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 avril 1844, officier du 2 août 1858, commandeur du 27 décembre 1865.

**RIFFAULT DES HÈTRES (JEAN-RENÉ-DENIS-ALEXANDRE)**, député au Conseil des Anciens, né à Saumur (Maine-et-Loire) le 2 mai 1752, mort à Paris le 7 février 1826, fils d'un médecin, s'occupa de bonne heure de chimie et devint commissaire à la poudrière du Ripault (Indre-et-Loire). Il perfectionna les procédés de fabrication de la poudre et fut l'un des premiers à préparer le chlorate de potasse dont

les propriétés déflagrantes avaient été étudiées par Berthollet. Néanmoins il en condamna l'emploi dans les armes de guerre à cause de sa force brisante. Le 23 germinal an VI, après refus de Charles Pottier, ancien conventionnel, d'abord élu, il fut nommé, le 3<sup>e</sup> et dernier, député d'Indre-et-Loire au Conseil des Anciens, s'y occupa principalement de questions techniques, fut membre du comité des poudres et des armes, et fit un rapport remarquable sur l'utilisation et le raffinage des salpêtres. Il fut élu secrétaire du Conseil le 20 thermidor et fit fixer le salaire des greffiers des juges de paix. Nommé administrateur des poudres et salpêtres le 23 germinal an VIII, il remplit ces fonctions jusqu'à la Restauration, fut alors remplacé par un officier général d'artillerie, et fut décoré de la Légion d'honneur. On de lui *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon* (1812); *L'Art du salpêtrier* (1813); *Manuel de chimie* (collection Koret). Il a aussi donné la traduction du *Système de chimie* de E. Thompson (1809).

**RIGAL (LOUIS-MAXIMILIEN, COMTE)**, député au Corps législatif et membre du Sénat conservateur, né à Stuttgart (Wurtemberg) le 17 janvier 1748, mort à Paris le 21 avril 1830, était négociant à Crœvel (Wurtemberg), quand il fut élu par le Sénat conservateur, le 17 brumaire an IX, député du département de la Roër au Corps législatif; il s'y fit remarquer parmi les zélés partisans de Bonaparte, fut secrétaire de l'Assemblée le 16 floreal an X, et fut nommé, le 7 brumaire an XIII, membre du Sénat conservateur, en remplacement de M. de Fargues décédé. Le 26 avril 1808, il fut créé comte de l'Empire, et reentra dans la vie privée en 1814.

**RIGAL (JOSEPH-JEAN-ANTOINE)**, représentant en 1819, né à Gaillac (Tarn) le 5 septembre 1797, mort à Gaillac le 26 octobre 1865, étudia la médecine et exerça cette profession à Gaillac. Maire de la ville en 1848, et républicain avancé, il fut porté en tête de la liste du parti démocratique socialiste aux élections du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative, et fut élu représentant du Tarn, le 1<sup>er</sup> sur 8, par 47,764 voix (79,583 votants, 107,875 inscrits). Il prit place à la gauche modérée et vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement, contre la loi restrictive du suffrage universel. Il combattit énergiquement la politique de l'Élysée, protesta contre le coup d'Etat et reentra dans la vie privée au 2 décembre 1851.

**RIGAL (PASCAL-HIPPOLYTE)**, sénateur de 1882 à 1889, né à Gaillac (Tarn) le 9 avril 1827, mort à Paris le 1<sup>er</sup> juin 1889, fils du précédent, étudia la médecine et fut reçu docteur en 1857. Il s'établit à Castres, et fut nommé chirurgien en chef de l'hospice jusqu'en 1879. Républicain, il combattit l'Empire et lutta, sans succès, aux élections de 1869 pour le Corps législatif, contre M. Daguilhon-Pujol, candidat officiel. Élu, en 1871, conseiller général du Tarn pour le canton de Gaillac, il adhéra au gouvernement opportuniste, fut décoré de la Légion d'honneur le 14 janvier 1879, et entra au Sénat, le 8 janvier 1882, élu par le département du Tarn avec 231 voix sur 395 votants. Il prit place dans les rangs de la majorité de gauche, fit partie de la commission de la réforme de la loi sur les aliénés, et vota pour la réforme du personnel judiciaire, pour le réta-

blissement du divorce, pour les crédits de l'expédition du Tonkin, contre l'expulsion des princes, pour la politique du ministère Ferry, pour les cabinets Rouvier et Tirard et, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure de la Haute Cour contre le général Boulanger.

**RIGAUD (Joseph-Emile)**, député au Corps législatif de 1852 à 1863, né à Pountères (Var) le 27 mars 1814, mort au château de la Miguarde (Bouches-du-Rhône) le 20 mars 1890, se fit inscrire au barreau d'Aix, devint, après la révolution de 1848, maire de cette ville, se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon et fut décoré après le coup d'Etat du 2 décembre. Candidat du gouvernement au Corps législatif, il fut élu député de la 2<sup>e</sup> circonscription des Bouches-du-Rhône, le 23 février 1852, par 13,753 voix (15,875 votants, 25,361 inscrits), contre 1,104 à M. de Thorame, et fut réélu, le 22 juin 1857, par 16,037 voix (17,888 votants, 31,095 inscrits), contre 1,285 à M. Carnot et 374 à M. T. Delord. Il soutint la politique du gouvernement, défendit (1858) le projet de loi sur les titres de noblesse, et déclara que « le souverain ayant le droit de conférer la noblesse, le premier venu ne pouvait se conférer à lui-même ce qui doit émaner de la prérogative du souverain. L'Empire n'est pas un gouvernement démocratique; la France, en plaçant à sa tête un prince, un prétendant, l'héritier d'une dynastie, n'a point fait acte de démocratie ». Nommé, en 1862, premier président à la cour d'Aix, M. Rigaud ne se représenta pas aux élections législatives de 1863, resta un des membres les plus actifs du parti bouapartiste dans le Midi, et fut révoqué de ses fonctions en 1883, lors de la réforme de la magistrature. On a de lui une traduction française de *Mirville* de Mistral.

**RIGAUD DE L'ISLE (Louis-Michel)**, député au Corps législatif de 1811 à 1815, « fils de M. Louis Rigaud, négociant, et de demoiselle Catherine Alléon », né à Crest (Drôme) le 4 septembre 1761, mort à Grenoble (Isère) le 4 juin 1826, s'engagea en 1791, et fut nommé capitaine dans un bataillon de son département. Il passa ensuite dans le génie, fit campagne à l'armée de Sambre-et-Meuse, et rentra dans ses foyers en 1796. Il s'occupa alors d'agriculture, entra au conseil général de son département en l'an VIII, obtint du gouvernement l'endiguement de la Drôme, fut envoyé à Rome, en 1810, pour étudier le dessèchement des Marais Pontins, et adressa sur ce sujet un long rapport au ministère. Conseiller général de la Drôme, il fut élu, le 8 mai 1811, par le Sénat conservateur, député de ce département au Corps législatif. Il siégea dans la minorité constitutionnelle jusqu'en 1815. Correspondant de l'Institut, il a publié un *Mémoire sur les causes de l'insalubrité de l'air* et un *Mémoire sur les engrais*.

**RIGAUD. — Voy. VAUDREUIL (MARQUIS ET COMTE DE).**

**RIGAULT DE GENOUILLY (Charles)**, sénateur du second empire et ministre, né à Rochefort (Charente-Inférieure) le 12 avril 1807, mort à Barcelone (Espagne) le 4 mai 1873, entra à l'École polytechnique, devint aspirant de marine en 1827, et successivement enseigne

en 1830, lieutenant de vaisseau en 1834, et capitaine de corvette en 1841. Il commandait la corvette la *Victorieuse* qui se perdit dans les mers de Chine, et il fut, pour ce fait, traduit devant un conseil de guerre qui l'acquitta. Capitaine de vaisseau le 12 juillet 1848, sur le *Charlemagne*, il fut nommé en 1853 membre du conseil des travaux de la marine, fut promu contre-amiral le 2 décembre 1854, et prit part au siège de Sébastopol, comme commandant des compagnies de canonniers et de fusiliers de débarquement. Grand-officier de la Légion d'honneur le 2 octobre 1855, il fut placé, l'année suivante, à la tête de la division navale d'Indo-Chine et contribua avec la flotte anglaise au bombardement et à la prise de Canton (1857). Vice-amiral le 9 août 1858, il entra au Sénat le 11 juillet 1860, et, en mars 1861, vota pour le maintien du pouvoir temporel du pape. Appelé, en janvier 1862, au commandement de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, il conserva ce poste jusqu'en 1867; il avait été promu amiral le 27 janvier 1864. Ministre de la marine le 20 janvier 1867, en remplacement de M. de Chasseloup-Laubat, il eut d'abord à réprimer d'une manière énergique les troubles de la Réunion. Dans la discussion qui eut lieu à ce sujet au Corps législatif, le 27 janvier 1868, il déclara endosser entièrement la responsabilité des actes de ses agents, et la Chambre passa à l'ordre du jour sur l'interpellation. En juillet 1869, il donna sa démission de ministre avec tous ses collègues du cabinet, mais fut maintenu en fonctions par décret impérial du 17 juillet. Pendant la maladie du maréchal Niel, il remplit l'intérim de la guerre, et eut alors à surveiller l'exécution des mesures importantes prises par le maréchal. Il garda son portefeuille dans le ministère Ollivier (janvier 1870) et dans le ministère Cousin-Montauban (11 août 1870), donna sa démission le 3 septembre 1870, et se retira en Espagne, où il mourut. Grand-croix de la Légion d'honneur du 30 décembre 1864. On a de lui une réédition du *Routier des Antilles* de Chauchepat (1852), et du *Dictionnaire universel et raisonné de marine* de Montferrier (1816).

**RIGAULT (Eugène-Adolphe-Philippe)**, député de 1886 à 1889, né à Vermand (Aisne) le 13 décembre 1835, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Etabli dans le quartier Monceau, à Paris, il se fit élire conseiller municipal du 17<sup>e</sup> arrondissement, et vota au conseil avec les républicains modérés. Le 7 novembre 1886, il se présenta, en remplacement de M. Béranget décédé, à l'élection législative partielle qui eut lieu dans le département de l'Aisne; il fut élu par 53,265 voix (106,935 votants, 143,484 inscrits), prit place à gauche, parut peu à la tribune, vota avec la majorité, et se prononça, dans la dernière session, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**RIGNON (Jean-François-Michel-Angé)**, député au Corps législatif en l'an XIII, né à Turin (Italie) le 14 avril 1762, mort à une date inconnue, était propriétaire dans sa ville natale, quand il fut élu par le Sénat conservateur, le 3<sup>e</sup> jour complémentaire de l'an XIII, député du département du P<sup>o</sup> au Corps législatif. Il en sortit en 1806.

**RIGNY** (MARIE-HENRY-DANIEL GAULTIER, COMTE DE), député de 1831 à 1835, et ministre, né à Toul (Meurthe) le 2 février 1782, mort à Paris le 6 novembre 1835, d'une famille dévouée à l'ancien régime et qui émigra sous la Révolution, se trouva, à l'âge de dix ans, ainsi que ses frères, sans autre appui que celui d'une sœur aînée qui partagea et dirigea leurs études. Entré dans la marine comme novice timonier sur la frégate *L'Emuscade* en 1798, il fut reçu bientôt aspirant de 2<sup>e</sup> classe, s'embarqua en 1799 sur la frégate *la Bravoure*, puis sur le *Mitros*, et fit plusieurs campagnes contre les Anglais, et des croisières dans les Antilles. En 1803, lors de la formation du camp de Boulogne, il commanda une corvette à titre d'enseigne. En 1805 et en 1807, il fit, avec les marins de la garde dans lesquels il était entré en 1804, et qui étaient incorporés dans les cadres de l'armée de terre, les campagnes de Prusse, de Pologne, assista aux batailles d'Iéna et de Pultusk, ainsi qu'aux sièges de Stralsund et de Grandentz, où il fut blessé. Pendant l'expédition d'Espagne (1808), Rigny fut attaché au maréchal Bessières en qualité d'aide-de-camp; il assista aux combats de Rio-Secco et de Sommo-Sierra, fut blessé, et se battit encore à Wagram en 1809. Lieutenant de vaisseau la même année, capitaine de frégate en 1811 sur *l'Erigone*, il dut, en 1816, à la protection du baron Louis, son oncle, sa promotion au grade de capitaine de vaisseau. Appelé en 1822 à commander les forces navales réunies dans les mers du Levant, il réussit à venger le pavillon français des insultes des pirates grecs et turcs, et à imposer dans l'Archipel la police de la navigation. C'est à ce propos qu'il écrivait : « Je suis le juge de paix de ce canton. » Le courage et les brillantes qualités dont il fit preuve lui valurent (1825) le grade de contre-amiral. Deux ans plus tard, il commandait la flotte française à Navarin. La victoire éclatante qui termina cette belle campagne valut à Rigny (1829), avec le grade de vice-amiral, le titre de comte et les fonctions de préfet maritime à Toulon. Il sollicita le portefeuille de la Marine à l'avènement du ministre Polignac (8 août 1829), puis il le refusa quand on le lui offrit, alla reprendre le commandement de la flotte du Levant, où il resta jusqu'en 1830, l'état de sa santé l'ayant rappelé à Toulon. Il fut alors désigné à nouveau, le lendemain de la révolution de Juillet, pour le poste de ministre de la Marine; il l'occupa une première fois du 31 juillet au 10 août 1831, et le reprit le 13 mars 1831. Quelques jours après, le 27 mars, il fut élu député du 1<sup>er</sup> collège de la Moselle (Briey) en remplacement de M. Milloret démissionnaire, par 43 voix (82 votants, 129 inscrits), contre 32 à M. de Ladoucette. Il échoua aux élections du 5 juillet suivant, dans la même circonscription, avec 64 voix contre 120 à l'élu, M. Charpentier; mais il rent à la Chambre le 1<sup>er</sup> septembre, comme député du 4<sup>e</sup> collège de l'as-de-Calais (Boulogne-sur-Mer), élu par 204 voix (289 votants, 563 inscrits), en remplacement de M. Francoville, qui avait opté pour le 7<sup>e</sup> collège. Comme député, il appartint à la majorité gouvernementale. Comme ministre, il s'occupa principalement de régler l'avancement et la pension des officiers et de veiller aux intérêts des colonies, dont la législation lui dut de grandes améliorations. Parté, le 4 avril 1834, au ministère des Affaires étrangères, il s'acquitta de ces nouvelles fonctions avec le même zèle, y joignit, jusqu'au 10 novembre 1831, l'intérim de la marine, et ne quitta le pouvoir, sauf une interruption de

quelques jours (du 10 au 13 novembre 1831) que le 4 mars 1835. A cette date il résigna son portefeuille entre les mains du duc de Broglie et ne garda que le titre de ministre d'État avec l'entrée au conseil. Il avait été élu député de Boulogne-sur-Mer le 21 juin 1834, par 355 voix (506 votants, 658 inscrits), contre 137 à M. Roty, en même temps que député de Toul (Meurthe) par 110 voix (143 votants, 178 inscrits) contre 25 au général Fabrier; ayant opté pour Boulogne, il eut pour successeur à Toul, le 27 décembre 1831, M. Croissant. Sa nomination comme ministre des Affaires étrangères l'obligea à se représenter devant ses électeurs; il obtint d'eux la confirmation de son mandat, le 20 décembre 1834, par 335 voix (379 votants, 743 inscrits). Malgré le mauvais état de sa santé, l'amiral de Rigny accepta encore, en août 1835, une mission à Naples; mais à peine de retour, à la fin d'octobre, il ressentit les atteintes de la maladie à laquelle il succomba rapidement.

**RIGOLLIER**. — Voy. PARIEX (VICOMTE DE).

**RIGOUARD** (JEAN-JOSEPH), député en 1789, né à Solliès-Farlède (Var) le 1<sup>er</sup> octobre 1735, mort à Solliès-Farlède le 15 mai 1799, était curé de Solliès-Farlède quand il fut élu, le 7 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par la sénéchaussée de Toulon. Il vota la vérification des pouvoirs en commun, prêta le serment ecclésiastique le 27 décembre 1791, fut nommé évêque constitutionnel du Var le 23 avril 1791, et prit un congé le 11 juin suivant. Il ne reparut plus sur la scène politique après la session.

**RIGOULT** (CAMILLE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Dieppe (Seine-Inférieure) le 15 août 1763, mort à une date inconnue, « fils de Hyacinthe-Henry Rigoult et de Marie-Marguerite Thibault », suivit la carrière militaire et fut officier de cavalerie avant la Révolution. Il entra dans la magistrature sous le Consulat, et fut nommé, le 21 novembre 1800, procureur impérial à Neufchâtel. Cet arrondissement l'élut, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par 54 voix (95 votants), contre 32 à M. d'Haussez. Sa carrière politique prit fin avec la session.

**RIHOUE** (JEAN-PHILIPPE-FRÉDÉRIC), député de 1831 à 1834 et de 1839 à 1843, né à Périers (Manche) le 26 février 1795, mort à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) le 22 janvier 1882, entra à la cour des Comptes en 1827. Élu, le 5 janvier 1831, député du 6<sup>e</sup> collège de la Manche (Périers), par 94 voix (177 votants, 245 inscrits), contre 83 au général Bonnemains, il prit place dans la majorité, avec laquelle il vota, ne se représenta pas aux élections générales du 21 juin 1834, et fut réélu, le 4 novembre 1837, par 172 voix (270 votants, 326 inscrits), contre 96 à M. Avril, et, le 2 mars 1839, par 238 voix (255 votants, 329 inscrits), contre 11 à M. de Briqueville. Nommé conseiller-maître à la cour des Comptes, il dut se représenter devant ses électeurs, qui le réélurent, le 25 décembre 1841, par 226 voix (236 votants, 372 inscrits). Chevalier de la Légion d'honneur, membre et président du conseil général de la Manche, il vit son mandat renouvelé, le 9 juillet 1842, par 201 voix (209 votants, 365 inscrits), et le 1<sup>er</sup> août 1846, par 250 voix (306 votants, 382 inscrits), contre 45 à M. Des Essarts. Ministériel obstiné, partisan du cabinet,

Molé, il vota *pour* l'adresse, *pour* la dotation du duc de Nemours, *pour* les fortifications de Paris, *pour* le recensement, *contre* les incompatibilités, *contre* l'adjonction des capacités, *pour* l'indemnité Pritchard. La révolution de 1848 lui fit abandonner la politique; il continua de siéger à la cour des Comptes pendant toute la durée du second Empire, et fut mis à la retraite, comme président de chambre, le 16 mai 1870. Officier de la Légion d'honneur du 27 avril 1846, commandeur du 18 août 1864, grand officier du 29 février 1870, M. Rilhouet fut membre du conseil de l'Ordre jusqu'en 1870.

**RIMBAUD (LOUIS-SENTIUS)**, député de 1831 à 1834, né à Besso (Var) le 10 février 1771, mort à Brignoles (Var) le 15 février 1845, était négociant dans cette dernière ville. Libéral sous la Restauration, il se présenta à la députation dans le 1<sup>er</sup> arrondissement du Var (Brignoles), le 23 juin 1831, et échoua avec 31 voix contre 132 au député sortant réélu, M. Paul de Châteaudoable. Plus heureux aux élections du 5 juillet 1831, M. Rimbaud fut proclamé élu par 91 voix (132 votants), contre 88 à M. Mignet; le scrutin ayant été annulé, M. Rimbaud obtint la confirmation de son mandat, le 8 septembre, par 103 voix (202 votants, 263 inscrits), contre 98 à M. Mignet. Il vota avec la majorité conservatrice, donna sa démission avant la fin de la législature, et fut remplacé, le 24 mars 1834, par M. de Pontevès. Il était maire de Brignoles et membre du conseil d'arrondissement. Il est désigné parfois sous le nom de Rimbaud-Perreymond.

**RINQUESEN (LOUIS-AUGUSTE DE WILLECOT DE)**, représentant en 1871, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) le 25 août 1814, « fils d'Achille-Louis de Willecot de Rinquesen, propriétaire, et de mademoiselle d'Alexandre de Rouzat », mort à Rinxent (Pas-de-Calais) le 13 août 1873, riche propriétaire, d'opinions monarchistes, fut porté, le 8 février 1871, sur la liste des candidats conservateurs à l'Assemblée nationale dans le Pas-de-Calais, et élu, le 14 sur 15, représentant de ce département, par 133,032 voix (149,532 votants, 206,432 inscrits). Il siégea à droite, fit partie de la réunion des Réservoirs, vota *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le gouvernement de Thiers, et mourut pendant la législature.

**RINGUIER (ANTOINE-ALEXANDRE-ERNEST)**, député de 1831 à 1838, né à Soissons (Aisne) le 18 mars 1825, mort à Paris le 13 février 1888, fils d'un négociant, fut lui-même fabricant de sucre aux Hautes-Rives, et prit part aux luttes du parti républicain à la fin du règne de Louis-Philippe. Démocrate très modéré, il se rendit à Paris lors des événements de juin 1848, et concourut, à Belleville et à Ménilmontant, à la répression de l'insurrection. Il se montra opposé ensuite, dans son département, à la politique présidentielle et à l'Empire. Étranger à toute fonction publique, il organisa à Soissons un corps d'artilleurs volontaires pour la défense de Soissons contre les Prussiens, fut blessé dans une sortie et décoré (1872) pour sa conduite devant l'ennemi. Conseiller général de l'Aisne pour le canton de Braisne (1873), conseiller municipal de Soissons, directeur du journal *le Républicain Soissonnais*, il fut élu, le 21 août 1881, député de l'arrondissement de Soissons, par 3,114 voix (15,263 votants, 18,003 inscrits), contre 4,662 à M. Salanson et 2,310

à M. Choron. Il siégea à l'union républicaine, vota le plus souvent avec la majorité, tout en se rapprochant parfois de l'extrême gauche, et refusa les crédits du Tonkin. Mort, le 1 octobre 1885, à la fois par les opportunistes et par les radicaux, il fut élu député de l'Aisne, au second tour de scrutin (18 octobre), le 7<sup>e</sup> sur 8, par 63,273 voix (117,821 votants, 117,808 inscrits). Il suivit la même ligne politique que précédemment, se prononça *pour* l'expulsion des princes, *pour* la nouvelle loi militaire, et mourut au cours de la législature. Il fut remplacé, le 25 mars suivant, par M. Doumer.

**RIOCOUR. — Voy. DEBOIS.**

**RIOLLAY (GASPARD-RENE)**, député de 1831 à 1834, né à Rennes (Ile-et-Vilaine) le 17 mars 1783, mort à Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord) le 15 novembre 1861, suivit la carrière militaire et appartint au corps du génie. Il avait le grade de chef de bataillon, lorsqu'il fut élu (21 octobre 1830) député du 1<sup>er</sup> arrondissement des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc) par 215 voix (231 votants, 313 inscrits). Il siégea au centre, obtint sa réélection, le 5 juillet 1834, par 87 voix (170 votants, 220 inscrits), contre 83 à M. Armez, et échoua au renouvellement du 21 juin 1834, avec 61 voix, contre 91 au député sortant, réélu. Promu plus tard lieutenant-colonel, puis colonel du génie en résidence à Brest, il fut admis à la retraite, en cette dernière qualité, le 19 avril 1843, et termina ses jours à Saint-Brieuc. — Officier de la Légion d'honneur.

**RIONDEL (LOUIS-SABIN)**, député au Corps législatif de 1867 à 1870, représentant en 1871, député de 1876 à 1881, né à Saint-Marcellin (Isère) le 23 avril 1824, mort à Saint-Marcellin le 25 juillet 1880, fit son droit à Grenoble, et se fit inscrire en 1846 au barreau de sa ville natale, dont il devint maire (1860). Il donna sa démission de maire en 1867, pour se présenter, le 1<sup>er</sup> septembre 1867, comme candidat d'opposition au Corps législatif, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de l'Isère, en remplacement de M. Devoye, décédé, et fut élu, malgré les efforts du préfet, M. Pastoureau, par 16,553 voix (29,727 votants, 38,023 inscrits), contre 13,111 à M. Kléber. Réélu, le 24 mai 1869, par 14,615 voix (25,911 votants, 31,492 inscrits), contre 11,200 à M. Champollion, il prit place à gauche, signa la demande d'interpellation des 116 et vota contre le gouvernement impérial, notamment *pour* le rétablissement du jury en matière de presse et *contre* la guerre contre la Prusse. Élu, le 3 février 1871, représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale, le 1<sup>er</sup> sur 12, par 65,253 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits), il prit place à la gauche républicaine, monta rarement à la tribune, et vota : *pour* la paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* la pétition des évêques, *pour* le retour à Paris, *contre* la démission de Thiers, *contre* le septennat, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon, *pour* les lois constitutionnelles. Réélu, le 2<sup>e</sup> février 1876, député de l'arrondissement de Saint-Marcellin, par 14,132 voix (14,621 votants, 22,541 inscrits), il continua de siéger à gauche et fut l'un des 363 députés qui, au 16 mai, refusèrent l'ordre du jour de confiance au ministère de Broglie. Son mandat lui fut renouvelé, le 11 octobre 1877, par 15,336 voix (18,930 votants, 22,683 inscrits), contre 3,512 au général Malus; il appuya la politique scolaire et coloniale des ministères républicains.

et ne se représenta pas aux élections générales de 1831. Il fut alors nommé président du tribunal de Saint-Marcellin, et mourut à ce poste, d'une attaque d'apoplexie.

**RIOTTEAU** (EMILE-ALEXANDRE), député de 1876 à 1877, de 1878 à 1885 et de 1887 à 1889, né à Saint-Pierre-et-Miquelon (Martinique) le 12 décembre 1837, d'une famille originaire des environs d'Avranches, devint armateur à Granville, juge consulaire et membre de la chambre de commerce de cette ville, conseiller municipal, maire de Granville, président de la Société d'agriculture d'Avranches, membre du conseil supérieur des colonies, et fut élu, le 20 février 1876, député de la 2<sup>e</sup> circonscription d'Avranches, par 6,936 voix (11,014 votants, 14,601 inscrits), contre 4,343 à M. de Canisy et 203 à M. de Saint-Pierre. Il prit place au centre gauche et, au 16 mai, fut l'un des 363 députés qui refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Il échoua, le 14 octobre 1877, avec 6,003 voix, contre 6,167 à l'élus, M. Leclère, bonapartiste; mais, cette élection ayant été invalidée par la majorité républicaine, M. Riotteau reentra à la Chambre, le 3 mars 1878, avec 7,699 voix (11,319 votants, 14,696 inscrits), contre 3,565 à M. de Canisy. Réélu, le 21 août 1881, par 8,863 voix (10,371 votants, 14,722 inscrits), il continua de siéger à gauche, fut secrétaire de la Chambre pendant la législature, et soutint la politique scolaire et coloniale des ministères républicains. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste républicaine de la Manche, il échoua avec 50,981 voix, sur 109,795 votants; mais il redevenit député du département, le 16 janvier 1887, lors de l'élection partielle motivée par le décès de M. de Gueydon, par 51,969 voix (100,714 votants, 137,928 inscrits), contre 45,228 à l'amiral Roussin. M. Riotteau reprit sa place à la gauche républicaine, parla sur les questions industrielles, agricoles et maritimes, et se prononça, dans la dernière session, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la ligne des patriotes, pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

**RIOU DE KERSALAUN** (FRANÇOIS-MARIE-JOSEPH, BARON), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Morlaix (Finistère) le 2 mai 1765, mort à Paris le 25 juillet 1811, fils d'un capitaine de navire marchand, fit ses études à Saint-Pol-de-Léon et se fit inscrire au barreau de sa ville natale. A la Révolution, il commanda la garde nationale de Saint-Pol-de-Léon, et devint officier municipal de Brest et maire par intérim. Élu, le 25 vendémiaire an IV, député du Finistère au Conseil des Cinq-Cents, par 100 voix sur 270 votants, il vit son élection menacée d'annulation en raison de sa qualité de parent d'émigrés. Admis après discussion, il fit partie du comité des finances, fut rapporteur des lois sur l'hypothèque, prononça plusieurs discours sur la situation financière, les assignats, la condition des biens nationaux non vendus, devint président de l'Assemblée le 20 janvier 1797, demanda que le Directoire sévit contre les conspirateurs royalistes, attaqua le général Magallon et le vice-amiral de Serecy, comme hostiles aux institutions républicaines, défendit l'impôt sur le tabac, et pré-

senta un projet pour l'encouragement de la course. Réélu au même Conseil par le même département, le 23 germinal an VII, il adhéra au 18 brumaire, et devint préfet du Cantal le 11 ventôse an VIII. Membre de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, créé baron de l'Empire le 14 février 1810, il fut appelé à d'autres fonctions le 19 août 1810, ne fut pas remplacé, et mourut moins d'un an après. On a de lui : *Lucrèce*, tragédie (1793); — *Les Chouans*, pièce (1795); — *La Naissance du roi de Rome*, odes (1811).

**RIOUFFE** (HONORÉ-JEAN, BARON), membre du Tribunal, né à Rouen (Seine-Inférieure) le 1<sup>er</sup> avril 1761, mort à Nancy (Meurthe) le 30 novembre 1813, d'une famille originaire du Languedoc, fils d'un chirurgien, perdit de bonne heure son père, et se destina au barreau. Mais, entraîné vers la littérature, il composa quelques poèmes dont l'un avait trait au centenaire de Corneille, adopta les idées de la Révolution, fit représenter, le 11 octobre 1792, sur le théâtre de la Nation, une pièce politique écrite en collaboration avec Dugazon, et se lia avec les Girondins. Il les suivit à Caen, puis à Bordeaux, où il fut arrêté, le 4 octobre 1793, par ordre de Tallien. Ramené à Paris et enfermé à la Conciergerie, il resta détenu jusqu'au 9 thermidor, fit paraître alors plusieurs libelles contre Robespierre et ses partisans, prononça, le 5 brumaire an VI, au Cercle constitutionnel, une pompeuse oraison funèbre de Louvet, et reçut sous le Directoire, des libéralités de Mme Pourrat, riche veuve qui lui avait donné asile, et de celles de Mme de Staël. Il s'attacha au général Bonaparte au retour d'Égypte, et fut nommé, le 4 nivôse an VIII, membre du Tribunal. Les éloges qu'il prodigua au chef de l'État surprirent les courtisans eux-mêmes. Secrétaire, puis président du Tribunal, il reçut, le 4 frimaire an XII, la décoration de la Légion d'honneur, fut nommé, le 19 pluviôse an XII, préfet de la Côte-d'Or, quitta ce poste brusquement au bout de peu de temps, fut appelé, en 1807, à la préfecture de la Vienne, refusa ces fonctions pour raison de santé, accepta, le 29 octobre 1808, la préfecture de la Meurthe, fut créé baron de l'Empire le 9 mars 1810, et succomba en 1813, à Nancy, aux atteintes du typhus, qui s'était déclaré dans cette ville par suite de l'entassement des malades après les revers de la campagne de Russie.

**RIOULT DE NEUVILLE** (LOUIS-PHILIPPE-AUGUSTE, MARQUIS) député de 1811 à 1815 et de 1826 à 1827, pair de France, né à Courtonne-le-Meurdrac (Calvados) le 3 décembre 1770, mort à Paris le 28 mars 1818, « fils de messire Jacques-Adrien Rioult, écuyer, seigneur de Courtonne, Cafontaine et Neuville, et de noble dame Marie-Anne-Catherine-Charlotte de Mailloc », était capitaine de cavalerie au moment de la Révolution. D'abord membre du collège électoral, puis conseiller général, chef de cohorte de la garde nationale et président du collège électoral de Lisieux, il fut nommé, le 4 mai 1811, par le Sénat conservateur, député du Calvados au Corps législatif. Il adhéra à la déchéance de l'empereur en 1814, devint, l'année suivante, maire de Livarot, et échoua, aux élections du 22 août 1815 à la Chambre introuvable, contre son beau-père, M. de Folleville. Chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, il reentra à la Chambre, le 27 janvier 1826, comme député du